



peine de prison avec sursis

Par **jphi**, le **03/08/2013** à **19:03**

Bonjour j'ai une peine de prison avec sursis qui date d'il y a 2ans et j'aimerais savoir si j'ai toujours le droit de vote et de m'inscrire dans ma commune aux élections municipal et présidentielle? et si je veux partir en vacances je doit prévenir la gendarmerie de ma commune ou de la commune ou je veux allez?
D'avance merci

Par **fabsiap**, le **18/08/2013** à **02:22**

Bonsoir,
si vous n'êtes pas sous contrôle judiciaire aucun soucis. Le cas échéant demander l'accord du JAP pour les vacances. Pour le droit de vote , ou de candidature , si rien ne vous a été signifié sur votre jugement , pas de soucis. . mais à vérifier pour la candidature.
Cordialement

Par **jphi**, le **24/08/2013** à **19:55**

merci beaucoup